

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 JUIN 2021
N°47/2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE SEPT JUIN

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 mai 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM A., ARRAR P., BARET E., CADORET S., CHAUMONT L., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

PROCURATIONS : BOFFELI Y. à BARET E., CATTANI JL. à SANCHEZ D., DEUTSCH F. à MOLLARD N., MEDAVIT R. à MILET F.

EXCUSEE : CHABANY S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Muriel RIOU est nommée secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

RH - TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Monsieur Francis DIETRICH, Maire, fait part au Conseil de la demande d'agents de poursuivre leur activité à temps partiel :

- Madame Magali HERNANDEZ, agent d'entretien et de restauration scolaire, souhaite poursuivre son travail à temps partiel sur un temps de travail annualisé à hauteur de 94 % du temps plein, à compter du 2 juillet 2021, pour un an.
- Madame Béatrice REBILLARD, agent d'accueil social, souhaite poursuivre son travail à temps partiel sur un temps de travail annualisé à hauteur de 80 % du temps plein, à compter du 1^{er} juillet 2021, pour un an.

Compte tenu des motifs personnels exprimés par les agents, et considérant que cela ne nuira pas au bon fonctionnement du service, le Maire propose de donner un avis favorable pour un an.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DONNE UN AVIS FAVORABLE aux demandes :

- de Madame Magali HERNANDEZ pour un temps partiel à 94 % pour une durée d'un an, soit du 2 juillet 2021 au 1^{er} juillet 2022 inclus.

Envoyé en préfecture le 14/06/2021

Reçu en préfecture le 14/06/2021

Affiché le 11/06/2021 *SLO*

ID : 038-213800717-20210607-D210607_47-DE

- de Madame Béatrice REBILLARD pour un temps partiel à 80 % pour une durée d'un an, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 inclus.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 8 juin 2021

Le Maire,
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification

